

DOSSIER A FOURNIR POUR L'INSTALLATION

DES PRATICIENS PARAMÉDICAUX

ET AUTRES

- + Demande d'installation en précisant l'adresse personnelle et adresse du lieu d'implantation ;**
- + Photocopie légalisée du diplôme, pour les paramédicaux issus des Écoles de Formation Privées obligatoirement diplôme d'Etat délivrée par les services du MSPRH ;**
- + Certificat de nationalité ;**
- + Casier judiciaire ;**
- + Extrait de naissance ;**
- + Deux photos ;**
- + Deux certificats médicaux de bonne santé, médecine générale et de pneumo-physiologie ;**

Après la visite de conformité du local : l'intéressé (e) doit compléter son dossier par :

- + Pour les paramédicaux ayant un poste dans le secteur public joindre :**
 - ✓ La décision de démission ;**
 - ✓ L'attestation de cessation de paiement ou arrêté de mise à la retraite ;**
 - ✓ Justifications du local (acte de propriété ou contrat de location notarié) ;**
- + Deux attestations : de non affiliation à la CNAS et CASNOS pour les paramédicaux sans poste de travail ;**
- + Pour les paramédicaux exerçant à titre privé dans les autres wilayas joindre la décision de fermeture de leurs salles de soins ;**

[NB : Tout dossier Incomplet est rejeté]
Les photocopies doivent être légalisées